

Attaques au couteau à Marseille : Karim L. a demandé leurs nationalités aux victimes et les poignardait en fonction de la réponse

écrit par Antiislam | 20 février 2019



VIDÉOS – Un homme a attaqué des passants mardi après-midi sur la principale artère du centre-ville, près du commissariat central. Au moins trois personnes ont été blessées.

Mardi, peu avant dix-sept heures, un homme a attaqué plusieurs personnes à l'arme blanche sur la Canebière, à Marseille.

Selon une source policière au *Figaro*, l'individu se trouvait sur le Vieux Port puis a progressé vers le secteur Noailles.

D'après la même source, sur son chemin, l'assaillant «s'adressait aux passants en s'exprimant en français et en langue étrangère, en demandant leur nationalité, et poignardait ou non les gens en fonction des réponses qu'il obtenait».

Il n'a toutefois pas prononcé «Allah Akbar», selon le procureur de la République de Marseille, Xavier Tarabeux, en conférence de presse.

L'attaque ayant eu lieu près du commissariat central de Marseille, les forces de l'ordre ont été rapidement alertées.

Des policiers de la brigade anticriminalité (BAC) et des policiers de la brigade de soutien des quartiers (BSQ) sont intervenus sur la principale artère du centre-ville à l'intersection entre la Canebière et la rue de Rome.

L'homme ne s'est pas laissé faire: il a sorti une arme de poing, menaçant les policiers de la BAC, qui ont ouvert le feu pour le neutraliser.

L'assaillant a été abattu par la police.

Deux personnes ont été blessées à l'arme blanche, dont l'une à la nuque.

Une troisième personne a reçu des éclats de balles.

Leur pronostic vital n'est pas engagé.

Une quatrième personne, présentant une estafilade à la joue, s'est ensuite présentée, affirmant avoir été blessée par l'assaillant.

L'enquête, confiée à la police judiciaire marseillaise devra le confirmer.

Déjà condamné pour meurtre

L'agresseur, né en 1983, est inconnu des services de renseignement.

Mais il est inscrit au fichier du traitement des antécédents

judiciaires (TAJ) depuis 2005 après le meurtre de son père, pour lequel il a été condamné à 15 ans de prison.

À sa sortie de détention, il avait été condamné à deux reprises à six mois avec sursis et mise à l'épreuve.

Ce sursis ayant été révoqué, il figurait depuis la mi-janvier sur le fichier des personnes recherchées (FPR).

Ses motivations ne sont toutefois pas connues à ce stade de l'enquête, selon une source bien informée. *«C'est un acte de droit commun. Il n'y a rien qui permette, pour l'instant, de le considérer comme un acte terroriste mais on continue à vérifier»*, a affirmé Xavier Tarabeux.

Le quartier a été partiellement bouclé et le trafic des tramways a été interrompu.

D'importantes forces de marins-pompiers et de police sont rapidement arrivés sur place.

Les agents de la police scientifique ont dressé des palissades blanches pour protéger la scène des regards.

Le maire LR de Marseille Jean-Claude Gaudin s'est également rendu sur les lieux de l'attaque.

«L'enquête déterminera s'il s'agit d'un attentat ou d'un tragique fait divers», a-t-il indiqué dans un communiqué, saluant *«le travail et le professionnalisme des forces de l'ordre»*.

<http://lefigaro.fr/actualite-france/2019/02/19/01016-20190219ARTFIG00229-marseille-un-homme-attaque-des-passants-sur-la-canebiere-plusieurs-blesses.php>

Note d'Antiislam

C'est un acte de droit commun nous dit-on.

Il est quand même assez inédit pour un « droit commun » (sic) de tuer sur des critères de nationalité.

C'est bien plutôt l'acte d'un suprémaciste musulman, un de plus ...